

Facebook, Twitter & Co. pour les avocats

David Vasella,
avocat à Zurich

Les réseaux sociaux sont de véritables biotopes naturels pour les avocats. Par réseaux sociaux, on entend aujourd'hui des réseaux qui permettent à des personnes d'entrer en relation et d'échanger des contenus par voie électronique. Certains médias sociaux leur sont apparentés, qui visent plutôt à assurer la production et la consommation d'informations traitées par les utilisateurs. Les réseaux sociaux les plus connus sont par exemple Facebook, Xing, LinkedIn ou Twitter.

L'utilité de tels services pour les avocats dépend de leur domaine d'activités et est difficilement déterminable sur un plan quantitatif. Y avoir recours oblige à s'enregistrer

à et se créer un profil (comportant son nom, voire ses coordonnées de contact, le plus souvent une photo, ainsi que fréquemment des renseignements sur sa profession, sa formation et son employeur, au mieux aussi sur ses intérêts personnels). Une fois installé, le profil – peut-être idéalisé – devient visible pour tous les autres utilisateurs de ce service, mais également pour les utilisateurs de moteurs de recherche. Le rayonnement de sa présence personnelle grandit, ce qui peut se révéler payant. En particulier là où il est important de participer aux nouvelles technologies (pour un jeune avocat spécialisé dans le traitement des données informatiques déjà plus que pour une avocate associée spécialiste des fusions et acquisitions). Dans le cas de Facebook, l'utilité d'y avoir recours pour un avocat devrait être largement limitée; prendre

contact avec un client dans l'équivalent électronique d'un lieu où tous se dévoilent doit être bien réfléchi.

Il en va différemment de Xing et de LinkedIn, qui ont un caractère professionnel. Comme leur but est d'établir des réseaux destinés aux membres intéressés par les contacts entre gens d'une même profession, ces services offrent une possibilité supplémentaire d'établir des contacts. Ils peuvent sans nul doute être utiles; de nombreux avocats sont enregistrés dans ces deux réseaux.

Twitter est le prototype du média social visant à partager des informations ne dépassant pas une longueur de 140 signes. Indirectement, il peut être utilisé pour cultiver ses relations, mais aussi pour démontrer ses compétences professionnelles (par exemple en donnant les références de nouveaux arrêts). Un tel

réseau permet de suivre les informations importantes, tout comme le suivi électronique de clients et de collègues de travail (quelques avocats «twittent» aussi en Suisse, voir notamment http://twitter.com/Nils_Gueggi/juristen-ch)

La valeur de ces contributions réside ici dans le traitement de l'information et la publicité qui en résulte. Le temps investi peut toutefois être important, si ces nouvelles brèves suscitent de l'intérêt.

En résumé, l'utilité de ces services dépendra du temps consacré, des affinités personnelles que l'on se sent avec ces réseaux et de l'utilisation qu'en font les collègues de travail et les clients. Il vaut sans doute la peine de s'y intéresser. (www.facebook.com; www.xing.com; www.linkedin.com; www.twitter.com)

Liens juridiques actuels



Discrimination raciale en Suisse

Le site du Service de lutte contre le racisme (SLR) donne, pour la première fois, une vue d'ensemble de la situation juridique concernant la discrimination raciale. Elle présente les bases légales, donne des informations sur les cas traités en consultation, cite des exemples. <http://www.edi.admin.ch/frb/00645/index.html?lang=fr>



Actualités juridiques européennes en ligne

Le Centre d'études juridiques européennes (CEJE) de la Faculté de droit de Genève a réactualisé son site internet. Il permet de suivre en direct l'actualité des relations entre la Suisse et l'Union européenne et offre un accès facilité aux catalogues et aux ouvrages spécialisés. <http://cms2.unige.ch/droit/ceje/>



Jurisprudence sur l'égalité des handicapés

Le site du Centre Egalité Handicap permet de s'abonner à son magazine et d'être ainsi informé de sa pratique de consultation et de projets juridiques et politiques dans le domaine de l'égalité. A disposition, également, des résumés d'arrêts du TF, des tribunaux cantonaux et des tribunaux étrangers. http://www.egalite-handicap.ch/focus_fr.html



International

Le professeur de droit Bernard Hibbitts de l'Université de Pittsburgh, épaulé par une trentaine d'étudiants, propose des contributions sur des nouveautés législatives du monde entier, avec un accent sur le droit américain, ainsi que des commentaires de professeurs réputés. <http://www.jurist.org>